



DISTRIBUTION DE 2 MASQUES AUX ÉLÈVES DÈS 6 ANS

CROSNE - 2 NOVEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Depuis le 29 octobre, le confinement est remis en place sur tout le territoire national pour ralentir au maximum la propagation du coronavirus.

Cependant, les écoles restent ouvertes mais le port du masque est désormais obligatoire dès l'âge de 6 ans.

En septembre, la Municipalité avait pris l'initiative de financer et de fournir gratuitement 2 masques en tissu lavable à chaque élève de CM1 & CM2. Aujourd'hui, cette mesure est étendue aux élèves de CP, CE1 et CE2 pour accompagner l'ensemble des familles dans ce nouveau confinement.

Chaque élève crosnois de CP, CE1 et CE2 recevra ainsi 2 masques en tissu lavable aux normes AFNOR. Les élèves seront ainsi mieux protégés au cours des moments collectifs comme la récréation et la cantine où les risques de contact sont les plus élevés. Le respect des gestes barrières est une garantie essentielle pour les protéger contre le virus. Au dos de ce document, vous trouverez des illustrations pour rappeler à vos enfants les principales précautions à suivre.

Le service des Affaires scolaires est à votre disposition pour toute information complémentaire et reste mobilisé à vos côtés.

Ludovic FIGERE
Adjoint au Maire en charge des
Affaires Scolaires et Périscolaires,
Accueils de Loisirs et Séjours

Michaël DAMIATI
Maire de CROSNE



Le virus se transmet par les gouttelettes de salive



Porter un masque diminue le risque d'infecter les autres et d'être infecté soi-même



Je me lave les mains avant de toucher mon masque



J'évite de tenir la main de mes camarades



Je tousse dans mon coude si je n'ai pas mon masque